



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

VRP

Question écrite n° 109621

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les difficultés financières des VRP multicartes et des commerciaux liées à la hausse vertigineuse du prix des carburants. Cette hausse impute directement le pouvoir d'achat des commerciaux, en particulier des VRP multicartes qui ne bénéficient d'aucun remboursement de frais et dont la seule rémunération est la commission. Dans ce cadre la Chambre syndicale des Forces de Ventes demande à ce que soit rétablie la TIPP flottante et à ce que le surplus de taxes perçues sur le carburant utilisé à des fins professionnelles soit considéré comme une avance de fonds faite à l'État et soit traité comme un « avoir fiscal » dans la déclaration de revenus des commerciaux concernés. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles réponses il compte apporter à ces revendications, dans ce contexte de crise économique et énergétique.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grellier](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109621

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5295

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)